



Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2025

Le mardi 29 avril 2025 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Emery.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 5 décembre 2024
3. Communications du bureau et des commissions
4. Communications de la Municipalité
5. Convocation des séances du Conseil par écrit selon (art. 25), par voie électronique
6. Préavis n° 01-2025 - Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Gros-de-Vaud
7. Préavis n° 03-2025 – Remplacement des bus PPDLV
8. Préavis n° 04-2025 – Demande de crédits complémentaires aux budgets 2025
9. Commission des espaces publics : situation actuelle et statut
10. Postulat « Pour un sentier et une place de pique-nique au bord de la Venoge »
11. Postulat « Pour la création d'un terrain multisport à la Léchire »
12. Postulat « Pour fluidifier le trafic au chemin des Publes »
13. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 9 Conseillers excusés. Avec 36 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Approbation du PV de la séance du 5 décembre 2024

M. Ph. Tesse demande que soit corrigé le 1^{er} paragraphe de la page 4 : « La conduite d'eau potable depuis la rte de Cossonay vers le ch. de la Vaux a été examinée par caméra, celle-ci s'est révélée inutilisable et a été coupée pour la majorité des raccordements. Les habitants sont maintenant alimentés par une conduite du ch. de la Vaux à l'exception d'un raccordement. »

M. P. Harnisch demande que le point 10 précise que la Commune s'est engagée financièrement auprès de la garderie jusqu'à la date du 15 juillet 2025. *Après réécoute de la discussion, il s'avère que la date communiquée par M. Th. Buttin était le 21 juillet 2025.*



M. J.-F. Pollien relève une faute de nom en page 2, il s'agit de M. S. Heyraud qui a démissionné de la commission d'animation.

M. S. Rollier corrige la date d'entrée de M. S. Heyraud dans la commission des espaces publics : il a été élu en octobre 2022.

Le PV est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

3. Communications du bureau et des commissions

Le Président exprime sa reconnaissance envers les organisateurs de la Maison du Père-Noël. Il informe l'assemblée que la séance du conseil de décembre sera déplacée au jeudi 4 et se tiendra dans la salle du Grand Conseil à Lausanne.

M. Ch. Emery lit la lettre du FC Venoge concernant l'occupation du terrain de foot par le Venoge Festival. Cette lettre est annexée au présent PV. Il explique vouloir répondre aux 4 questions, en sachant que la situation a évolué et que le Venoge Festival ne placera par la grande scène sur le terrain de foot.

Mme V. Muster propose que l'on mette tout en œuvre afin que l'on ne puisse pas accéder au terrain. M. Ch. Emery répond que la responsabilité incombe au Venoge Festival de s'en assurer.

M. J.-F. Pollien relève que la plupart des points cités ne sont plus d'actualité, un communiqué de presse a été envoyé à la presse. Il rappelle que la décision d'accepter le Venoge Festival à Penthaz est la responsabilité de la Municipalité. La convention ne sera pas transmise au FC Venoge.

M. A. Emery ajoute avoir parlé avec M. Anger (président du FC Venoge), il est satisfait du dénouement mais aurait préféré en être informé directement plutôt que par la presse.

Mme K. Pérez aurait préféré recevoir la lettre avant la séance. Elle comprend les préoccupations des familles et les critiques des habitants concernant les dommages causés par le Venoge Festival, ainsi que les plaintes du FC Venoge. M. Ch. Emery répond que le point 3 de l'ordre du jour « communication du bureau et des commissions » est utilisé pour ces communications.

M. P. Harnisch indique que la Commission des finances a déjà discuté de la convention entre la Commune et le Venoge Festival. Il demande si la Commission des finances ou la Commission de gestion pourraient y avoir accès. M. J.-F. Pollien précise qu'une nouvelle convention est en cours de rédaction et que la Municipalité pourrait éventuellement en donner l'accès à la Commission de gestion sur demande.

Mme L. Estoppey demande que les Conseillers reçoivent la réponse qui sera envoyée au FC Venoge.

M. J.-F. Pollien indique que le Venoge Festival a pris en compte les demandes du FC Venoge en décidant de déplacer la grande scène. Lors de la dernière réunion entre la Municipalité, le FC Venoge et le Venoge Festival, cette relocalisation n'avait pas encore été envisagée.



M. F. Bommottet informe que la commission de gestion s'est réunie à 9 reprises pour la préparation de leur rapport, le 12 avril a eu lieu la visite des domaines.

M. P. Harnisch informe que la commission des finances s'est réunie à 3 reprises, dont une fois en compagnie de la commission de gestion.

M. S. Rollier informe que la commission des espaces publics s'est réunie deux fois. Lors de la première séance, une série de questions a été envoyée à la Municipalité. Le Municipal des constructions y a répondu lors d'une autre réunion. Il a été décidé de se rencontrer plus régulièrement pour suivre les projets.

Selon M. B. Martin de l'AIEE, la STEP doit traiter les eaux usées de 15'000 habitants et en traite déjà 14'000. Le comité envisage son agrandissement. Les nouveaux statuts seront bientôt prêts et devront être approuvés par les sept conseils communaux et généraux des communes membres. Un article dans le Journal de Cossonay rappelle de ne pas jeter certains objets dans les toilettes (litières, couches, protections hygiéniques, coton-tiges, etc.).

Pour l'ASICoPe¹, Mme N. Baudet informe que les comptes 2024 ont été acceptés. En 2024, le coût par élève se monte à CHF 5108.19, environ CHF 730.- de plus qu'en 2023. Une croissance des élèves explique cette augmentation.

Pour l'ASIVenoge², Mme N. Baudet indique que le règlement du conseil intercommunal est toujours en cours d'étude. À Penthaz, l'ouverture de 8 classes et de la bibliothèque est prévue pour la rentrée d'août 2025. L'UAPE ouvrira début septembre. Le Codir reçoit de nombreuses plaintes des parents concernant les transports et a décidé de ne plus y répondre systématiquement. Un projet est en cours avec CarPostal pour permettre aux parents de savoir où se trouvent leurs enfants. Des incivilités de la part des élèves ont été signalées, nécessitant des entretiens avec des médiateurs. Les comptes 2024 ont été approuvés. Le coût par élève s'élève à CHF 4784.19, soit une augmentation de CHF 150.- due aux coûts de transport.

Pour la commission d'animation, M. J.-M. Gerber informe qu'une conférence sur la Via Francigena et l'atelier chocolat ont déjà eu lieu. La manifestation des Perséides ne sera pas organisée. Deux sorties de marche ont été réalisées avec les aînés. Penthaz (Suisse) bouge commence et des balades auront lieu en lien avec la Fête de la nature, notamment la balade des Vergers.

4. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- Le 22 janvier a eu lieu la visite annuelle du Préfet, suite à cette inspection, aucune remarque particulière n'a été émise.
- Durant une AG extraordinaire de l'ADCV³ des élections complémentaires du comité ont eu lieu. Elle a été suivie par une 4^e édition des rencontres

¹ Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthaz

² Association Scolaire Intercommunale de La Venoge

³ Association de Communes Vaudoises



de l'ADCV, plus de 120 participants ont eu la possibilité d'échanger avec Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat, au sujet de l'avant-projet de la révision totale de la loi sur les communes.

- Le 3 février, le Canton a mis en consultation l'avant-projet de révision de la loi sur les communes, avec un retour attendu au 31 mars. La Municipalité estime que ce délai est insuffisant. Elle s'inquiète des nombreuses dispositions qui compliqueraient le fonctionnement des petites et moyennes communes et porteraient atteinte à leur autonomie. Cette réforme favoriserait indirectement la fusion des communes, plutôt que de respecter une volonté locale. Une deuxième consultation est demandée avant l'examen par le Grand Conseil, afin que les communes puissent se prononcer sur la nouvelle version de la loi.

M. Ph. Tesse communique :

- Jardins familiaux, il y a eu quelques soucis d'utilisation des lieux.
- Eau potable, le contrôle habituel a eu lieu et le Canton est venu faire une analyse surprise. Tout est en ordre.
- Nouveau règlement sur le patrimoine arboré, un préavis sera présenté très prochainement, le canton ayant retourné le projet avec ses remarques.

M. S. Durussel communique :

- Les comptes 2024 sont bouclés avec une perte de CHF 120'000.-. Le rendement des impôts a été décevant qui peut s'expliquer par l'installation de panneaux solaires chez les privés qui diminuent les revenus fiscaux. Les droits de mutation, impôts sur les successions, donations sont également en forte baisse.
- Ouverture de la Ressourcerie à la déchetterie sous l'impulsion et l'organisation de l'association « Demain Penthaz »
- Suisse bouge, Penthaz bouge durant tout le mois de mai avec plusieurs manifestations sportives.

M. Th. Buttin communique :

- Les travaux de la garderie et de la salle multisports avancent, cependant le raccordement avec les eaux claires et usées était saturée. Une partie a donc dû être remplacée pour un coût de CHF 50'000.-.
- Le crédit d'étude de CHF 400'000.- pour le Bornalet arrive à son terme, les appels d'offres pour le marché public sont en cours. Le crédit d'investissement sera présenté en septembre.
- Après analyse, l'aménagement des combles de la Maison de commune serait très onéreux, il est donc mis de côté.
- Venoge Festival, après plusieurs séances, la grande scène sera déplacée. Le terrain de foot et la nouvelle surface multisports seront épargnés.



- Les travaux du terrain de foot sont terminés.

M. A. Emery communique :

- ASICoPe, les salles de classe du PAM3 ont été équipées de nouvelles tables et chaises. Une refonte des statuts du Conseil intercommunal est à l'étude.
- ASIVenoge, CarPostal a remboursé une jolie somme à la suite des problèmes de transport. Une solution pour limiter les frais de transport, serait de faire marcher les élèves (jusqu'à 2,5km). Mauvaise nouvelle : désormais les parents pourront équiper leurs enfants, pour participer aux camps de ski, au frais des communes. La facture de la location du matériel pourra être envoyé aux communes, ce qui pourrait engendrer la fin des camps.
- AJERCO, un groupe de travail a été mis en place pour gérer le départ des communes de Hautemorges de l'association.
- La construction d'une nouvelle bibliothèque intercommunale est toujours à l'étude, cependant le bâtiment actuel montre des soucis d'étanchéité : « C'est la couverture qui livre des défauts, un chapitre sur la procédure de réparation est ouvert »
- Un appel à d'autres communes pour le cofinancement de la ludothèque est à l'étude, des bénévoles sont également recherchés.
- Merci au personnel de la voirie pour son aide lors des manifestations villageoises et notamment durant le coup de balai.
- Prochaines manifestations : Suisse bouge, balade de Penthaz, la fête des Tartreux organisée par la Jeunesse avec en ouverture un concert de « Merci Johnny ».
- Bravo au chœur mixte pour sa soirée et à l'école de danse de Ste-Croix qui a égayé la 2^e partie.
- Le Tour de Gourmandie, fruit de la collaboration des 6 communes s'est bien déroulé avec près de 300 cyclistes. Merci à la Jeunesse pour l'organisation du déjeuner à Penthaz.
- La Maison des frissons et du Père-Noël se sont tenues avec grand succès et organisé par Mme N. Baudet qui est félicitée et remerciée. 125 heures de travail ont été nécessaires pour la préparation d'Halloween et 168 heures pour la Maison du Père-Noël.
- Penthaz est reconnue, par ses habitants et par les personnes qui la traversent, comme une commune active et vivante (décoration, manifestations, animations, etc.).



5. Convocation des séances du Conseil par écrit selon (art. 25), par voie électronique

Le Président relit l'art 25 du règlement du conseil communal. Ce point a pour but de considérer le courrier électronique comme une convocation écrite. Après acceptation, les convocations seront envoyées uniquement par e-mail. En cas de besoin, une version papier peut toujours être demandée à la secrétaire.

La modification est acceptée avec 32 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

6. Préavis n° 01-2025 - Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Gros-de-Vaud

M. J.-F. Pollien introduit le sujet et projette une vidéo réalisée par l'ARdGV⁴. Pour Penthaz, les zones d'activités sont locales à responsabilité communale.

Pour la commission adhoc, Mme A. Piguet souligne certains points de son rapport.

Le préavis no 01-2025 est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

7. Préavis n° 03-2025 – Remplacement des bus PPDLV

M. A. Emery introduit le préavis en quelques mots.

Mme C. Marti, pour la commission adhoc, relève que la commission aurait préféré que le choix se porte sur des véhicules électriques, en revanche elle demande que les horaires soient améliorés pour Penthaz.

M. P. Harnisch s'exprime au nom de la commission des finances, qui s'est interrogée sur l'éventualité de demander un prêt à un taux préférentiel pour l'achat. Après discussion avec la Municipalité, la méthode de financement pourrait être redéfinie. La commission s'est également posé la question de l'utilité de ces bus en ayant aujourd'hui les lignes des TL et de CarPostal. La commission a donc demandé à recevoir les statistiques d'utilisation. Elle demandait également des précisions sur l'engagement des communes partenaires. Elle informe que le préavis lui a été soumis il y a seulement deux semaines, le délai étant court pour donner un rapport complet. Un bus de remplacement étant disponible, la commission estime qu'il n'y a pas d'urgence de prendre une décision, c'est pourquoi elle demande le report de décision à une date ultérieure.

M. A. Emery répond que cette ligne a été créé pour favoriser la relation intercommunale qui s'est depuis renforcée : bibliothèque, ludothèque, 1^{er} août, sociétés locales internationales, ainsi que pour faciliter le transport vers les commerces locaux. Pour rappel, les Municipaux de l'époque se sont battus avec Berne pour obtenir cette autorisation. Si cette ligne devait être abandonnée, elle ne pourrait pas être obtenue à nouveau. M. A. Emery regrette le manque de

⁴ Association de la Région du Gros-de-Vaud



communication avec la Cofin à laquelle il aurait pu répondre en lui procurant les documents demandés.

M. A. Emery a pris note des remarques de la commissions adhoc et celles -ci seront discutées et étudiées.

Il répond également aux remarques de la Cofin. Les bus actuels ayant été achetés en leasing, le choix du financement s'est donc naturellement porté sur le leasing. La technologie actuelle ne permet pas d'obtenir des véhicules électriques à des montants accessibles. En effet, pour un véhicule électrique correspondant au Ford choisi, le prix s'élèverait à CHF 200'000.-. A la suite d'un sondage, les parcours des bus ont été améliorés afin de répondre aux besoins des utilisateurs et augmenter sa fréquentation. Lussery-Villars reste le village qui a le plus besoin des bus et a augmenté sa participation financière. Un essai de collaboration avec la Poste de Daillens arrive à son terme, les collaborateurs accèdent au train avec le bus PPDLV. Pour cette prestation, la Poste participe à hauteur de CHF 32'000.- par année. Il rappelle que les bus sont également impliqués dans les manifestations locales. Au point 5, M. A. Emery entend que la Cofin remet en doute le travail de la commune et ses associations intercommunales, ce qui pourrait amener à l'abandon du Local des jeunes, la bibliothèque, la convention avec Daillens pour le Tir ou la convention avec le FC pour la formation des jeunes. Les contacts avec les communes voisines seraient donc coupés.

M. P. Harnisch répond que la Cofin ne remet pas en doute les collaborations intercommunales, mais elle s'est posée la question de savoir, ce qui se passerait si une commune se retirait de la convention. Il explique que la Cofin ne dit pas non à un financement des bus, mais remet en question l'urgence de la décision et sur son utilité.

M. A. Emery ajoute que le 3^e véhicule à disposition a été acheté car les deux autres montraient des signes de faiblesse. Il projette les statistiques de fréquentation des bus : nouveau parcours « Poste Daillens » ainsi que de plus anciennes statistiques sur les autres lignes.

Mme N. Baudet se pose la question si le Conseil communal est en droit de décider si les bus PPDLV peuvent exister ou pas. Le Président explique que le Conseil se doit d'accepter ou non au niveau financier. Mme N. Baudet relève que le rapport de la Cofin se penche sur des points que la commission adhoc aurait pu relever. Elle relève que la même problématique pourrait se passer pour l'existence de la bibliothèque. Elle pensait qu'avec la convention intercommunale, le Conseil n'avait pas son mot à dire. M. Ch. Emery, Président, explique qu'avec le nouveau plan comptable MCH2, le Conseil doit approuver cette dépense qui devient une charge, alors que sous l'ancien système comptable, ce préavis n'aurait pas été présenté.

M. J.-F. Pollien, Syndic, explique que l'utilité des bus se pose également au sein des quatre communes. Le sondage de 2023 a permis à la population de s'exprimer sur les attentes de prestation. Le bus PPDLV a été créé afin de pallier les absences de CarPostal, depuis CarPostal a renforcé sa ligne pour concurrencer PPDLV. Puis les TL sont arrivés avec la ligne 58. C'est pourquoi les Municipalités sont sans cesse en recherche d'amélioration.



La convention est également projetée et parcourue rapidement.

M. P. Harnisch clarifie le point de vue de la Cofin, celle-ci ne se prononce pas sur l'utilité des bus. Son rôle consiste uniquement à décider de l'acquisition de nouveaux bus. Il est évident qu'il ne sert à rien d'acheter un véhicule si nous ne l'utilisons pas. Cependant, sa mission n'est pas de statuer sur l'utilité de ces bus. Lors du vote du Conseil, il est essentiel de se poser la question de leur utilité. Cependant, il n'incombe pas à la commission des finances de décider de leur utilité.

Mme L. Estoppey demande des précisions sur l'état du 3^e bus. M. A. Emery répond qu'il s'agit d'un véhicule de base acheté d'occasion. Il a une dizaine d'année et 30'000km.

En répondant à une question de M. B. Martin, M. A. Emery explique que deux garages ont fait des offres de leasing : Emil Frey et Garage Bel-Air à Yverdon.

Le Conseil vote l'approbation du rapport de la Cofin de reporter le vote à une date ultérieure avec 21 contre, 11 pour et 3 abstentions, la proposition est rejetée.

Le préavis no 03-2025 est accepté avec 22 pour, 5 contre et 8 abstentions.

8. Préavis n° 04-2025 – Demande de crédits complémentaires aux budgets 2025

M. S. Durussel introduit le préavis et M. Ph. Tesse donne quelques précisions sur les travaux du ch. de la Vaux et l'approvisionnement en eau.

M. P. Harnisch donne les conclusions du rapport de la commission des finances.

Mme L. Estoppey est rassurée sur « l'épandeur électrique qui manque de fiabilité » celui-ci est une ancienne machine.

Le préavis no 04-2025 est accepté à l'unanimité.

9. Commission des espaces publics : situation actuelle et statut

M. Ch. Emery résume le document reçu avec l'ordre du jour et souligne qu'avec les années, le bureau n'a pas respecté certains points voulus lors de la création de cette commission permanente.

M. S. Rollier, président de l'actuelle commission des espaces publics, souligne le fait que cette commission a toute son utilité d'être permanente par le suivi des projets, de plus ses membres sont motivés. Il conseille donc de ne pas dissoudre cette commission et de reprendre les statuts de base.

M. J.-M. Gerber rappelle qu'historiquement cette commission a été créée pour faire le suivi des gros chantiers. A l'époque, il a eu le sentiment que la Municipalité n'était pas ouverte à cette commission et celle-ci a dû se battre pour pouvoir faire passer certaines idées. Il souhaite que cette commission ne soit pas abandonnée mais restructurée et trouve dommage que les bureaux n'aient pas



suivi tous les points de statuts de la création. Il appelle également à ses membres de s'engager activement.

M. Ch. Emery répond que les statuts étaient inclus dans le PV du Conseil de 2006 qui n'a jamais été publié ce qui a maintenu le flou. Il propose donc que les statuts soient publiés sur intranet et donc accessibles à tous.

M. J.-F. Pollien relève que si la commission des espaces publics perdure, la Municipalité la considèrera comme une commission adhoc, mais cela ne sera pas possible d'inviter la commission aux séances de chantier ou pour des décisions minimales. De plus, en s'investissant en amont dans les choix de la Municipalité, il y aurait un conflit d'intérêt en rédigeant son rapport sur le préavis municipal.

M. S. Rollier relève qu'une collaboration pourrait se faire avec la commission de gestion et que cette commission n'est pas là pour corriger le Municipal des constructions. M. J.-F. Pollien souligne que la notion « espaces publics » concerne plusieurs dicastères.

M. J.-F. Pollien relève que dans les statuts, il est fait référence à des articles de l'ancien règlement du conseil communal. Une mise à jour des numéros d'article devra donc être faite.

M. J.-M. Gerber consent qu'il faudrait définir une limite sur le terme « espaces publics » sur laquelle la commission pourrait siéger.

Le Conseil vote pour le maintien de la commission à l'unanimité moins 1 abstention. Les statuts seront corrigés avec les articles actuels du règlement du conseil communal, publiés et distribués.

10. Postulat « Pour un sentier et une place de pique-nique au bord de la Venoge »

M. Sébastien Heyraud introduit son postulat en précisant que plusieurs communes avoisinantes ont un chemin entretenu qui longe la Venoge.

M. Ph. Tesse explique qu'il ne peut pas donner une réponse à ce stade, qu'il devra étudier et demander des informations sur la faisabilité notamment à cause du PAC Venoge⁵. M. S. Heyraud s'étonne que les autres villages aient eu l'autorisation d'entretenir un chemin que seul Penthaz ne puisse pas le faire. M. Ph. Tesse confirme qu'il va se renseigner.

M. J.-M. Gerber relève qu'à son avis le chemin à Penthaz est dû à une compensation des travaux Planzer.

Le Conseil vote à l'unanimité moins 2 abstentions, le renvoi du postulat à la Municipalité qui, selon le règlement du Conseil, devra traiter le sujet dans les 12 mois à venir.

⁵ Plan d'Affectation Cantonal de la Venoge



11. Postulat « Pour la création d'un terrain multisport à la Léchire »

M. S. Heyraud introduit son postulat en voulant s'assurer que les projets de terrain multisport répondront bien aux besoins de la population.

M. Th. Buttin explique que le projet est en cours et qu'il ne comprend pas la réception de ce postulat.

M. J.-M. Gerber se demande si un contact avec les autorités scolaires a été établi afin de répondre également à leurs besoins, car aucune activité sportive, à ce jour, ne peut se faire. M. A. Emery répond qu'effectivement actuellement aucun contact n'a été pris, mais il précise que le terrain de foot sera ouvert aux écoles.

M. J.-F. Pollien met un bémol à répondre aux besoins scolaires, car le canton risque de s'en mêler et les installations devront répondre à certaines normes.

M. D. Saugy soutient le postulat afin de créer une diversité sportive et pas uniquement footballistique et de pouvoir proposer un outil fixe, permanent et ouvert aux jeunes.

M. Th. Buttin explique que de nouvelles perspectives s'ouvrent avec la décision du Venoge Festival de ne pas utiliser ce terrain (pas besoin d'infrastructures démontables). Il précise que la Municipalité désire présenter son projet au mieux en fin d'année. M. D. Saugy désire que l'objectif soit les jeunes et leurs envies.

M. Th. Buttin rappelle que ce futur terrain dispose d'une assez grande place pour contenter plusieurs générations.

M. S. Heyraud explique que le but du postulat est de faire avancer des réflexions qui répondent aux attentes et que le projet débute dès que possible. M. Th. Buttin confirme que c'est également la volonté de la Municipalité.

M. J.-F. Pollien est surpris du postulat, notamment parce que dans la séance de décembre ce sujet a été mentionné. Il relève que la réflexion doit être globale sur la zone avec la construction de la garderie et la réfection du terrain de foot qui sont en cours.

Mme C. Bra demande si un budget a déjà été voté pour ce projet de terrain. M. Th. Buttin explique qu'un budget lui est déjà dédié. La réflexion se fera en lien avec la commission des espaces publics. Le but est qu'en 2026, le terrain soit aménagé.

Avec 20 voix pour, 10 contre et 5 abstentions, le Conseil vote le renvoi du postulat à la Municipalité qui, selon le règlement du Conseil, devra traiter le sujet dans les 12 mois à venir.

12. Postulat « Pour fluidifier le trafic au chemin des Publes »

M. S. Heyraud expose son postulat qui a pour but de prévenir et d'aller rapidement sur des solutions avant qu'un accident n'arrive.

M. A. Emery explique que le trafic est difficile à gérer, les plus accidentogènes sont les parents qui amènent leurs enfants en voiture.



M. J.-F. Pollien reconnaît que ce sujet revient souvent. Le trafic augmente et met en danger les enfants. A ce jour, plusieurs solutions ont été pensées : feux, fermeture de route, dépose-minute...

M. S. Rollier explique que la commission des espaces publics avait déjà travaillé sur ce sujet, pendant le Covid, il y avait eu des boucles organisées. La Cinémathèque est aussi en train d'effectuer des travaux, une synergie peut peut-être être trouvée à cette occasion.

M. P. Harnisch se demande si on pourrait faire passer des piétons sur une zone agricole.

M. D. Saugy relève également l'augmentation du trafic de camions le matin sur la route de Daillens qui met en danger les enfants.

M. Th. Buttin explique que si le postulat est envoyé à la Municipalité une étude payante devra être commandée et si le postulat est envoyé à la commission des espaces publics des pistes pourraient être amenées.

M. J.-M. Gerber suggère qu'un réseau pédibus soit relancé. Mme F. Harnisch relève que les enfants ne viennent pas tous de Penthaz mais également des villages environnants.

Avec 7 voix pour, 5 contre et 21 abstentions, le Conseil ne vote par le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le Conseil vote avec 29 voix pour, 3 contre et 3 abstentions, le renvoi du postulat à la commission des espaces publics.

13. Divers et propositions individuelles

Mme C. Marti propose de trouver des solutions pour la location de skis pour les enfants à moindre prix. M. A. Emery explique qu'ils ont déjà une solution avec un magasin de sport, la location à la semaine coûte CHF 75.-

Mme N. Baudet rappelle qu'elle a été mandatée par la Municipalité pour les deux manifestations : Halloween et la Maison du Père-Noël. Elle annonce que la Maison du Père-Noël n'existera plus avec la destruction de la Maison, pour Halloween rien n'a été décidé. Elle remercie la Municipalité, les employés communaux ainsi que tous ceux qui lui ont apporté de l'aide.

Mme. C. Valzino se demande s'il serait envisageable de refaire un essai avec les bus de nuit (vendredi et samedi) pour les bus PPDLV. M. A. Emery prend note.

Mme L. Estoppey note que la date d'ouverture de l'UAPE à Penthalaz est fixée à septembre 2025.

M. J.-M. Gerber demande si le nombre de places à l'UAPE de Penthaz est bien dans la norme demandée car il n'y a déjà plus de places disponibles. M. Th. Buttin confirme.

M. J.-M. Gerber relève l'aide de la Municipalité pour les sociétés locales qui prend en charge les moyens techniques des soirées organisées à Penthaz.



M. J.-F. Pollien informe que la prochaine séance aura lieu le mardi 17 juin durant laquelle seront présentés trois préavis. Il remercie les conseillers.

M. Ch. Emery remercie toute l'assemblée et clôt la séance à 23h07.

Pour le Conseil communal :

Le Président

La secrétaire

internetes